Réf. Farde e-Assemblées : 2438600

N° OJ : 219

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Cultures - Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 26.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 26.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:
1) 3.500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Surpeupléoverbevolkt" pour le soutien pour le lieu de résidence et de création artistique;
2) 10.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Habemus Papam" pour le soutien du projet "Hippocampe";
3) 13.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl Théâtre Les Tanneurs pour le soutien des activités de médiation.

Annexes :